

# ***NOTICE ANNUELLE 2005***



**UNI-SÉLECT INC.**

**170, boulevard Industriel**

**Boucherville (Québec)**

**J4B 2X3**

Tél.: (450) 641-2440

Fax: (450) 449-4908

[www.uni-select.com](http://www.uni-select.com)

*20 mars 2006*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>2</b>
1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, ADRESSE ET CONSTITUTION .....	2
1.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS.....	2
<b>RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>2</b>
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES .....	2
<b>RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>3</b>
3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE .....	3
3.1.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	3
3.1.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i> .....	4
3.1.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i> .....	4
3.2 AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS .....	4
3.3 LES PRODUITS.....	5
3.3.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	5
3.3.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i> .....	5
3.3.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i> .....	5
3.4 POLITIQUES DE UNI-SÉLECT ENVERS SES MARCHANDS MEMBRES (GROSSISTES) .....	5
3.4.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	5
3.4.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i> .....	6
3.4.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i> .....	6
3.5 PROGRAMMES POUR LES MARCHANDS MEMBRES .....	7
3.5.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	7
3.5.2 <i>Le Groupe Automotive USA</i> .....	7
3.5.3 <i>Le Groupe Poids Lourds</i> .....	7
3.6 PROGRAMMES POUR LES CLIENTS DES MARCHANDS MEMBRES (INSTALLATEURS).....	8
3.6.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	8
3.7 PROGRAMMES DE SUPPORT.....	8
3.7.1 <i>Le Groupe Automotive Canada</i> .....	8
3.8 CHAÎNES NATIONALES D'INSTALLATEURS .....	8
3.9 MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX .....	8
3.10 IMMOBILISATIONS .....	10
3.11 CONCURRENCE.....	10
3.12 RESSOURCES HUMAINES.....	11
3.13 GÉNÉRALITÉS .....	11
3.14 FACTEURS DE RISQUE .....	11
<b>RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....</b>	<b>11</b>
<b>RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....</b>	<b>11</b>
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL .....	11
<b>RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....</b>	<b>12</b>
<b>RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....</b>	<b>12</b>
7.1 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....	12
7.2 ADMINISTRATEURS .....	13
<b>RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>14</b>
<b>RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	<b>14</b>
<b>RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS.....</b>	<b>14</b>
<b>RUBRIQUE 11 : COMITÉ DE VÉRIFICATION.....</b>	<b>14</b>
11.1 CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	14
11.2 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	14
11.3 FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES .....	14
11.4 HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES.....	14
<b>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>15</b>

## **RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **1.1 Dénomination sociale, adresse et constitution**

Uni-Sélect Inc. (« Uni-Sélect ou la « Compagnie ») a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1<sup>er</sup> mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions.

Le siège social, la principale place d'affaires de Uni-Sélect, est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

### **1.2 Liens intersociétés**

L'organigramme en annexe A décrit les liens intersociétés entre Uni-Sélect et ses filiales.

Tous les renvois dans les présentes à Uni-Sélect désignent Uni-Sélect Inc. et/ou ses filiales.

## **RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices**

#### **2003**

Au mois de janvier 2003, Uni-Select USA Northwest, Inc. (« Northwest ») se porte acquéreur des éléments d'actif de Piston Service Wholesalers, Inc. et de Mar-Lac Distributing Co., deux entreprises spécialistes de la distribution de pièces pour véhicules automobiles situées dans la région de Seattle, Washington. L'ensemble des éléments d'actif acquis, dont les droits au bail d'un centre de distribution moderne situé à Auburn, Washington en banlieue de Seattle, forment l'assise de la division Uni-Select Northwest.

#### **2004**

Le 30 janvier 2004, Palmar Inc. (« Palmar ») acquiert certains éléments d'actif de Les Batteries Électriques Gagnon Inc. comprenant l'inventaire, l'équipement et les comptes à recevoir.

Le 2 février 2004, USI-AGI Prairies Inc. (« USI-AGI ») acquiert les éléments d'actif de Allied Distributors (Calgary) (1992) Ltd. (« Allied »). Allied exploite un centre de distribution de pièces de rechange pour véhicules automobiles à Calgary en Alberta. Ce centre dessert cinq (5) magasins exploités par les actionnaires de Allied ainsi qu'une clientèle de commerçants indépendants. Suite à cette transaction, les activités de Allied ont été intégrées au centre de distribution exploité par USI-AGI à Calgary.

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Uni-Sélect Eastern Inc. (« Eastern ») a vendu ses commerces de vente en gros de pièces de rechange situés à Wingham et Clinton en Ontario.

Le 31 mars 2004, Eastern acquiert certains éléments d'actif de Albion Auto Parts Ltd., lesquels ont été ensuite vendus à un autre marchand Uni-Sélect le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2004, Uni-Select USA, Inc. (« Uni-Select USA ») s'est porté acquéreur de la totalité des actions émises et en circulation de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. (« MAWDI »). Au moment de l'acquisition, MAWDI était un distributeur-magasinier qui exploitait 31 centres de distribution et 145 magasins corporatifs dans 18 États, desservant plus de 1 200 revendeurs indépendants de pièces d'autos, en plus de ses magasins corporatifs sur la côte Est et dans le Midwest et le Sud-Est des États-Unis. Pour une description plus détaillée de l'acquisition de MAWDI, vous pouvez consulter l'information intégrée par renvoi dans l'annexe 51-102F4 déposée le 4 mars 2005. Cette annexe est disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur demande au Secrétaire de la Compagnie.

## 2005

Le 3 février 2005, Uni-Sélect a exercé ses garanties et acquis tous les éléments d'actif de Action Automotive Distributing, Inc., un grossiste important situé dans l'État de Washington, en règlement partiel de la dette due à Uni-Sélect.

Le 31 mars 2005, MAWDI se portait acquéreur des éléments d'actif de Motor Parts Warehouse, Inc. (« MPW »). MPW exploitait deux centres de distribution de pièces de rechange de véhicules automobiles à St-Louis, au Missouri, qui desservaient principalement une clientèle de détaillants indépendants. À l'issue de l'opération, les activités de MPW étaient intégrées au centre de distribution agrandi que MAWDI exploitait déjà dans la ville de St-Louis.

Le 2 mai 2005, Eastern se portait acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Triline Auto Parts Inc. qui opérait un commerce de vente en gros de pièces de rechange situé à Brantford, Ontario. Triline Auto Parts est exploitée par Eastern comme magasin corporatif.

Le 2 mai 2005, Star Automotive Warehouse, Inc. (« Star ») a fait l'acquisition de trois (3) distributeurs de pièces de rechange texans et de leurs éléments d'actif qui appartenaient à Johnson Industries, Inc. Star a, par la suite, vendu 70% des éléments d'actif acquis de deux (2) distributeurs à Continental Parts Company, un client de Star. De plus, Star procédait à l'achat de 15% de l'inventaire, de l'équipement et des comptes à recevoir d'une entreprise située dans la ville d'Oklahoma. Ces éléments d'actif acquis de Continental Parts Company avaient été à l'origine achetés de Johnson Industries, Inc.

Le 30 novembre 2005, Uni-Select USA Central, Inc. (« Central ») achetait certains éléments d'actif de The Kunz Oil Company, une compagnie qui exploitait quatre (4) centres de distribution situés dans le Minnesota.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, Northwest se portait acquéreur de certains éléments d'actif de National Auto Parts of South Tacoma, Inc. comprenant l'inventaire, l'équipement et les comptes à recevoir.

Aux États-Unis, MAWDI a procédé à l'acquisition de certains éléments d'actif de grossistes de moindre envergure comprenant principalement de l'inventaire, des comptes à recevoir et de l'équipement et a vendu à un client, un magasin situé à Lawrence, Massachusetts.

## 2006

Uni-Sélect a exercé l'option d'achat prévue à la convention entre actionnaires liant Uni-Sélect et Acklands-Grainger Inc. depuis le 1<sup>er</sup> février 2002, date à laquelle les parties mettaient en commun leurs activités de vente et de distribution de pièces pour véhicules moteurs et formaient USI-AGI. Après la clôture de la transaction, Uni-Sélect deviendra le seul actionnaire de USI-AGI.

### **RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

#### **3.1 Description générale**

Les activités de Uni-Sélect s'organisent autour de trois (3) pôles définis : 1) le Groupe Automotive Canada, 2) le Groupe Automotive USA et 3) le Groupe Poids Lourds.

Les Groupes Automotive – Canada et USA concentrent leurs activités dans la distribution en gros et la commercialisation de pièces de rechange et produits accessoires pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits de carrosserie, tandis que le Groupe Poids Lourds vend des pièces de rechange pour camions poids lourds, remorques et autobus, de l'outillage spécialisé et des roues.

La clientèle des deux (2) Groupes Automotive se compose de marchands membres qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles.

##### **3.1.1 Le Groupe Automotive Canada**

Le Groupe Automotive Canada regroupe les activités de Uni-Select Pacific Inc., de USI-AGI, de Uni-Sélect Québec Inc. et de Eastern. Ce Groupe fait la distribution de pièces de rechange et produits accessoires, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits de carrosserie pour véhicules automobiles à un réseau de commerçants qui font affaire sous diverses bannières au Canada, décrites à la rubrique 3.5 des présentes.

Avant l'acquisition de MAWDI, il s'agissait du principal secteur d'activité de Uni-Sélect. Depuis l'acquisition de MAWDI les deux Groupes Automotive affichent des ventes comparables. Les quatorze (14) centres de distribution du Groupe Automotive Canada sont situés à proximité de leur marché respectif :

- dans les villes de Boucherville, Montréal et Québec pour la province de Québec;
- dans les villes de Brampton et London pour la province de l'Ontario;
- dans la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick pour la région Atlantique;
- dans les villes de Calgary, Edmonton, Winnipeg, Regina et Saskatoon pour les Prairies;
- dans les villes de Kelowna, Victoria et Burnaby pour la province de la Colombie-Britannique.

À la fin de l'exercice financier 2005, le réseau de distribution du Groupe Automotive Canada approvisionnait près de 1 145 magasins faisant affaire sous différentes bannières ainsi que des grossistes indépendants et des chaînes nationales d'installateurs.

Le Groupe Automotive Canada a affiché un chiffre d'affaires de 503,4 M \$ en 2005 et de 503,9 M \$ en 2004.

### **3.1.2 Le Groupe Automotive USA**

Les activités de Northwest, de Central, de Uni-Select USA South Central, Inc. (« South Central »), de MAWDI, Star et Warehouse Distributors, Inc. (« Warehouse »), regroupées sous le Groupe Automotive USA, sont contrôlées par Uni-Select USA et ressemblent à celles du Groupe Automotive Canada. Ses activités sont concentrées dans les États de la côte Atlantique, du centre et du nord-ouest des États-Unis, au Texas et dans les États situés à l'est de la rivière Mississippi où :

- Central exploite un entrepôt situé à Mason City, Iowa;
- South Central exploite un centre de distribution à Memphis et des magasins corporatifs qui font affaire sous la dénomination AllParts Undercar;
- Northwest exploite un centre de distribution et des magasins corporatifs dans la région de Seattle, Washington; et
- MAWDI exploite 30 centres de distribution et 159 magasins corporatifs dans 11 États, principalement dans les États situés à l'est de la rivière Mississippi et au Texas.

Le Groupe Automotive USA n'est pas exploité sous une seule marque de commerce et fait plutôt affaire sous diverses dénominations commerciales, dont Parts Plus, Main Auto Parts, RMP Auto Parts, Snow Road Distribution, Fred Roberts Auto Parts et Capriotto Auto Parts.

Le Groupe Automotive USA a affiché un chiffre d'affaires de 575,8 M \$ en 2005 et de 209,1 M \$ en 2004.

### **3.1.3 Le Groupe Poids Lourds**

Les activités du Groupe Poids Lourds sont confiées à Palmar qui se spécialise dans la vente et la distribution de pièces de rechange pour camions poids lourds, remorques et autobus, d'outillage spécialisé et de roues pour tous les types de véhicules. Palmar a 2 centres de distribution, l'un situé à Lachine, l'autre à Edmonton et 22 succursales situées dans les provinces de Québec, d'Ontario, de l'Atlantique et d'Alberta.

Le Groupe Poids Lourds a affiché un chiffre d'affaires de 74 M \$ en 2005 comparativement à 75,3 M \$ en 2004.

L'ensemble des activités susmentionnées des Groupe Automotive et Poids Lourds représente 100 % du chiffre d'affaires de Uni-Sélect.

## **3.2 Autres secteurs d'activités**

Le Groupe Automotive Canada exerce également des activités dans les secteurs suivants:

### **a) Formation**

Un centre de formation situé dans la ville de Boucherville offre des programmes de formation technique, mécanique, en gestion d'atelier et un programme de formation en produits de carrosserie.

## ***b) Marketing***

Le Groupe Automotive Canada offre une gamme de services de support et d'encadrement, du marketing à la promotion des produits, au matériel publicitaire, expositions et aux aménagements physiques de magasins. Les services offerts aux marchands membres visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des facilités de financement auprès d'institutions financières, des services de cartes de crédit, des services de conseillers en gestion financière ainsi que des programmes d'assurance vie, santé et salaire et d'assurance générale pour leurs employés et entreprises.

### **3.3 Les produits**

#### **3.3.1 Le Groupe Automotive Canada**

Les principaux produits distribués par le Groupe Automotive Canada sont les pièces de systèmes d'échappement, de suspension, de direction et de freins, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, ainsi que les pièces de rechange de moteurs et d'allumage. Plusieurs de ces produits sont offerts sous la marque « Auto Extra », la marque maison de Uni-Sélect.

#### **3.3.2 Le Groupe Automotive USA**

Le Groupe Automotive USA vend les mêmes produits que le Groupe Automotive Canada, si ce n'est de sa gamme limitée de pièces d'équipement.

#### **3.3.3 Le Groupe Poids Lourds**

Les principaux produits distribués par Palmar sont des pièces pour véhicules poids lourds, remorques et autobus, de l'outillage spécialisé ainsi que des roues et des jantes pour tous les types de véhicules.

### **3.4 Politiques de Uni-Sélect envers ses marchands membres (Grossistes)**

#### **3.4.1 Le Groupe Automotive Canada**

##### ***a) Devenir un membre***

Les marchands membres du Groupe Automotive Canada exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et de produits accessoires. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers mécaniques.

L'admission d'un candidat à titre de marchand membre sous l'une des bannières du Groupe Automotive Canada se fait selon des critères dont, la disponibilité du territoire desservi par le candidat, sa situation financière, sa réputation et l'importance de ses activités. Généralement, chaque marchand membre doit conclure une convention d'approvisionnement avec Uni-Sélect et s'engager à maintenir un volume d'achats annuel minimum, à fournir régulièrement certains renseignements financiers sur son entreprise, à consentir un droit de premier refus portant sur l'acquisition de son entreprise et à ne pas devenir membre d'un groupe d'achat concurrent.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes commerciaux accordés aux marchands membres varient selon les règles d'exploitation de chaque bannière.

Uni-Sélect maintient des rapports constants avec ses marchands membres au moyen d'expositions et de congrès et par la participation de marchands membres au sein de comités consultatifs d'achat et de marketing, tant au niveau régional que national.

##### ***b) Achats des marchands membres***

Uni-Sélect se distingue en offrant à ses marchands membres la possibilité de s'approvisionner directement auprès de ses fournisseurs ou, au choix du marchand membre, de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux marchands membres de réduire leur coût d'acquisition de pièces. L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux marchands membres de renouveler leur stock quotidiennement et compléter des commandes urgentes.

Le choix des fournisseurs et leurs lignes de produits sont approuvés par la direction de Uni-Sélect suite à des consultations et recommandations effectuées par des comités d'achat composés de représentants des marchands membres ou par les marchands membres à des réunions.

Les produits offerts par Uni-Sélect sous la marque Auto Extra permettent aux marchands membres d'acheter des pièces de qualité à moindre coût.

**c) *Garanties exigées des marchands membres***

Dans le but de garantir le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, aux termes de son contrat d'approvisionnement, le marchand membre consent généralement une sûreté pouvant comprendre en totalité ou en partie :

- une contribution mensuelle à un fonds de garantie établie en fonction d'un pourcentage fixe des achats;
- une garantie personnelle;
- une garantie sur ses stocks; et
- un nantissement d'un certain nombre d'actions ordinaires de Uni-Sélect.

**d) *Planification de la relève***

Dans le contexte de la concentration qui caractérise son secteur d'activité et celui de sa clientèle, Uni-Sélect a élaboré des programmes visant à faciliter la croissance de ses commerçants par acquisitions. De plus, pour contrer le vieillissement des propriétaires de magasins de pièces de rechange, Uni-Sélect a mis en place un programme de relève pour assister les marchands qui souhaitent se retirer et vendre leur commerce à un autre membre du réseau Uni-Sélect. À défaut de trouver un acquéreur, Uni-Sélect évalue l'opportunité de se porter temporairement acquéreur des magasins de ces marchands afin de préserver sa part de marché. Uni-Sélect entend vendre ces magasins.

### **3.4.2 Le Groupe Automotive USA**

Les achats des clients du Groupe Automotive USA s'effectuent selon le même modèle que celui développé par Groupe Automotive Canada (voir Achats des marchands membres) et le paiement des comptes est de préférence assuré grâce à diverses formes de garantie personnelle ou par sûreté. MAWDI a, au fil des ans, établi un réseau de magasins corporatifs dans des régions où les marchands indépendants faisaient défaut. Bien que le Groupe Automotive USA préfère vendre à des marchands indépendants, la direction est d'opinion que pour conserver ou croître sa part de marché, la compagnie se portera acquéreur et exploitera des magasins dans les régions où un potentiel de croissance inexploité existe.

### **3.4.3 Le Groupe Poids Lourds**

Le Groupe Poids Lourds vend ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de magasins corporatifs. On compte parmi ses clients de petites entreprises et des flottes de véhicules. Outre son activité traditionnelle de vente de pièces de rechange pour poids lourds, le Groupe Poids Lourds vend également de l'outillage spécialisé ainsi que des roues pour tous les types de véhicules. L'outillage est un complément naturel aux besoins des clients de Palmar, et bien que bon nombre d'outils vendus aient des applications spécialisées, d'autres sont d'usage général.

Le Groupe Poids Lourds vend des jantes d'acier pour tous les types de véhicules, mais principalement les automobiles. Bon nombre de chauffeurs privilégient les jantes d'acier pour les conditions de conduite hivernales et ont pris l'habitude d'installer des pneus d'hiver sur ces jantes afin d'éviter, d'une part, l'enlèvement et l'installation des pneus pour et à la fin de la saison hivernale, et de protéger, d'autre part, les jantes en alliage souvent vendues en équipement d'origine. Les jantes d'acier sont vendues à de grands détaillants et installateurs.

### **3.5 Programmes pour les marchands membres**

#### **3.5.1 Le Groupe Automotive Canada**

*a) Auto Parts Plus*

La bannière Auto Parts Plus regroupe des marchands membres qui sont des actionnaires de Uni-Sélect qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles. Les achats effectués par les membres Auto Parts Plus au cours de l'exercice financier 2005 représentent la majorité du chiffre d'affaires du Groupe Automotive Canada.

*b) Auto Plus*

Tout comme pour la bannière Auto Parts Plus, mais pour des volumes de magasin généralement moindres, la bannière Auto Plus est constituée de marchands membres qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles. Leurs activités sont exercées partout au Canada.

*c) Bumper to Bumper*

Bumper to Bumper est une marque de commerce exploitée exclusivement au Canada par Uni-Sélect suite à la formation de la coentreprise USI-AGI. Ses activités sont concentrées dans les Prairies.

*d) ProColor*

Cette bannière est offerte aux grossistes qui se spécialisent dans les produits de carrosserie dans les provinces de Québec et d'Ontario.

*e) Autres programmes de distribution*

Uni-Sélect approvisionne également des commerçants associés ou indépendants qui n'affichent pas une marque de commerce ou un nom commercial d'Uni-Sélect.

#### **3.5.2 Le Groupe Automotive USA**

Le Groupe Automotive USA est le plus important membre du Automotive Distribution Network (« ADN »). Grâce à son association au réseau ADN, il bénéficie d'achats groupés de produits et d'une série de programmes de marketing. ADN est issue de la fusion des groupes d'achat IAPA et Parts Plus, dont MAWDI et Uni-Sélect étaient respectivement les plus importants membres. L'adhésion à ce groupe procure à Uni-Sélect les avantages d'un puissant groupe d'achat disposant d'un meilleur pouvoir d'achat et de programmes de marketing bien établis.

*a) Parts Plus*

La bannière Part Plus est une des plus respectées aux États-Unis dans la vente de pièces de rechange et est présente dans 50 États. Avant l'acquisition de MAWDI, la plupart des marchands membres du Groupe Automotive USA s'affichaient sous la bannière Parts Plus.

*b) Autres programmes de distribution*

MAWDI doit sa croissance au fil des ans à sa stratégie d'acquisition dans le cadre de laquelle elle conservait souvent les noms commerciaux des entreprises acquises. C'est pourquoi le Groupe Automotive USA utilise nombre de noms commerciaux différents, dont Main Auto Parts, RMP Auto Parts, Snow Road Distribution, Fred Roberts Auto Parts, Capriotto Auto Parts, entre autres.

#### **3.5.3 Le Groupe Poids Lourds**

Palmar est un membre de HD America, un organisme américain qui privilégie les achats groupés de pièces et d'équipement de poids lourds. Palmar est l'un des plus importants membres de HD America et son seul membre au Canada.

### **3.6 Programmes pour les clients des marchands membres (Installateurs)**

#### **3.6.1 Le Groupe Automotive Canada**

Par ses marchands membres qui exploitent sous diverses bannières, Uni-Sélect dessert une vaste clientèle composée de stations-service, d'ateliers de réparation, de propriétaires de flottes de camions, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, de postes d'essence, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. Certains de ces clients ont une licence pour utiliser une marque de commerce de Uni-Sélect ou une bannière.

##### **a) *Uni Pro***

Les installateurs Uni Pro exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Ils s'approvisionnent chez les marchands membres Auto Parts Plus et Auto Plus.

##### **b) *Le Spécialiste***

Les détenteurs de cette bannière exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins.

##### **c) *SelectAutoXpert***

En 2005, Uni-Sélect a introduit son programme SelectAutoXpert qui remplaçait son programme Performance Plus. Le programme SelectAutoXpert vise les ateliers de réparation. Ce programme offre une protection assurance-qualité qui inclut une garantie de 90 jours sur les pièces et le service et une garantie de 365 jours sur les pièces seulement, un Club Reconnaissance-Loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats et le matériel de promotion et de l'assurance commerciale et collective.

### **3.7 Programmes de support**

#### **3.7.1 Le Groupe Automotive Canada**

Le Groupe Automotive Canada offre, à ses installations de Boucherville (Québec) de la formation en carrosserie à l'intention du personnel de tous les marchands membres et des membres indépendants, ainsi que de la formation en mécanique et en gestion d'atelier à l'intention des techniciens et du personnel de vente au détail.

### **3.8 Chaînes nationales d'installateurs**

Uni-Sélect approvisionne également en pièces un certain nombre de chaînes nationales, notamment SMK Speedy International, Minute Muffler, Kal-Tire, TireCraft, Pétro-Canada, Irving et Midas.

### **3.9 Marques de commerce et noms commerciaux**

Dans le cours normal de leurs activités, les Groupes Automotive et Poids Lourds de Uni-Sélect utilisent plusieurs noms d'affaires et marques de commerce dont certains comprennent une marque dessin incluant:



Uni-Sélect considère que toutes ses marques de commerce sont utiles, mais non essentielles à la mise en marché de ses produits et services.

**a) Au Canada**

Au Canada, les bannières et marques de commerce sont développées par Uni-Sélect. Les marques de commerce ColorXtra et Auto Extra sont utilisées exclusivement pour des produits emballés pour Uni-Sélect. Ces produits sont destinés à certains créneaux spécifiques.

Les marques de commerce Le Spécialiste et Uni Pro représentent les programmes installateurs de Uni-Sélect, alors que les marques ProColor Prestige, ProColor Auto et Color Plus identifient les ateliers de carrosserie. Uni-Sélect ne vend pas directement à ces unités d'affaires, mais les marques de commerce font le lien entre Uni-Sélect, ses marchands membres et leurs clients.

Les programmes ProColor, ProEquip et ProImport identifient les membres qui se spécialisent dans l'un ou l'autre de ces programmes pour ateliers de carrosserie, d'équipement de garage et de pièces pour voitures importées.

Auto Parts Plus et Auto Plus sont les principales marques de commerce utilisées par les membres Uni-Sélect pour l'identification de leur entreprise au sein du réseau Uni-Sélect. Bumper to Bumper est une marque de commerce utilisée par les membres de USI-AGI.

La marque Cooling Depot est utilisée en relation avec la vente de pièces de rechange pour les systèmes de contrôle de température. Cette marque est utilisée par les marchands membres spécialistes dans ce domaine. La marque identifie également des pièces distribuées exclusivement par Uni-Sélect.

AutoTemp est une marque de commerce qui identifie les ateliers installateurs de produits Cooling Depot qui sont des clients des marchands membres Uni-Sélect.

On reconnaît les jantes spécialisées de Palmar à la marque de commerce Attitude.

**b) Aux États-Unis**

Aux États-Unis, Uni-Select USA a obtenu de Parts Plus une licence pour l'usage de sa marque de commerce. Bien que Uni-Sélect et ses clients aient privilégié l'utilisation des marques de commerce Parts Plus, MAWDI a conservé les noms commerciaux des entités acquises, notamment Main Auto Parts, RMP Auto Parts, Snow Road Distribution, Fred Roberts Auto Parts, Capriotto Auto Parts, AI Automotive Corp., Campus Auto Supply, Reliable Motor Parts, Baker Auto Parts, BDW Auto Parts, D & S Auto et Plumb Auto Supply.

**3.10 Immobilisations**

Uni-Sélect privilégie la location des installations dans lesquelles elle exerce ses activités. Elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

**a) Au Canada**

Le siège social situé à Boucherville (Québec) est localisé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre 350 480 pieds carrés et comporte un immeuble d'environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés à l'administration.

Par ailleurs certaines filiales et coentreprises de Uni-Sélect sont propriétaires d'immeubles dans lesquels elles exploitent leurs activités commerciales. Eastern est propriétaire de l'entrepôt de 59 000 pieds carrés qu'elle occupe à London (Ontario).

**b) Aux États-Unis**

Les immeubles les plus importants appartiennent à Central et South Central, qui sont respectivement propriétaires d'un entrepôt de 154 400 pieds carrés situé à Mason City, Iowa et d'un entrepôt de 88 300 pieds carrés situé à Memphis, Tennessee.

**3.11 Concurrence**

Le marché de la distribution de pièces de rechange pour véhicules automobiles est servi par plusieurs intervenants dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère qu'en fonction du chiffre d'affaires, dans le secteur des entrepôts de distribution, elle occupe le deuxième rang au Canada. On estime que le Groupe Automotive USA se classe au huitième rang des distributeurs de pièces. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada aient été acquis par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant américain d'envergure au Canada demeure possible et si cette situation se matérialisait, il en résulterait une concurrence accrue. Aux États-Unis, la concurrence de joueurs importants est vive, mais le commerce de gros demeure fragmenté ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur du marché.

### **3.12 Ressources humaines**

Uni-Sélect est d'avis que son succès tient à la qualité de son personnel. Elle estime que ses relations de travail avec ses employés sont satisfaisantes. Uni-Sélect emploie plus de 3 297 personnes au Canada et aux États-Unis.

#### **a) Au Canada**

Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans les villes de Québec, Montréal et Boucherville (Québec) et Burnaby (Colombie-Britannique) ainsi que les employés d'entrepôt de Palmar à Montréal sont syndiqués. En novembre 2004, la convention collective des employés des centres de distribution de Montréal et de Boucherville a été renégociée.

#### **b) Aux États-Unis**

Les employés d'entrepôt des installations de Tonawanda, New York, sont syndiqués.

### **3.13 Généralités**

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de pièces et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. Hormis la possibilité d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention.

### **3.14 Facteurs de risque**

La Compagnie intègre par renvoi l'information contenue à la rubrique « Gestion des risques » décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise de la Compagnie est exposée, qui est contenue dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, dans le rapport annuel 2005 qui est disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ainsi qu'au site Web de la Compagnie à [www.uni-select.com](http://www.uni-select.com).

## **RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES**

Uni-Sélect a une politique de versement de dividendes depuis 1998. La Compagnie déclare des dividendes annuels, sous réserve de sa rentabilité, de ses besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière en général et d'autres facteurs déterminés par le conseil d'administration. Uni-Sélect a pour politique de déclarer un dividende au taux d'environ 20 % du bénéfice net de l'exercice précédent.

Au premier trimestre de 2006, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,10 \$ l'action, en hausse de \$0.02 sur le trimestre correspondant de 2005. En 2005, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,08 \$ l'action par trimestre, en hausse de 0,0065 \$ l'action par rapport au dividende fixé à 0,0735 \$ l'action en 2004. En 2003, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,067 \$ l'action par trimestre et un dividende spécial de 0,049 \$ par suite d'une distribution partielle d'une somme que Uni-Sélect a reçue dans le cadre d'un jugement lui accordant des dommages-intérêts appréciables.

## **RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL**

### **5.1 Description générale de la structure du capital**

La structure du capital de Uni-Sélect se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

#### **a) Actions ordinaires**

Chaque action ordinaire habilite son porteur à exprimer une voix et à recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le conseil d'administration, après le versement

de dividendes sur les actions privilégiées. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées.

**b) Actions privilégiées**

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

**RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

Les actions ordinaires de Uni-Sélect (UNS) sont inscrites à la cote de la TSX. Le 1<sup>er</sup> décembre 1993, l'action de Uni-Sélect était fractionnée dans une proportion de deux nouvelles actions pour une ancienne. Le 1<sup>er</sup> juin 1999, Uni-Sélect fractionnait de nouveau ses actions sur la base de deux (2) actions pour chaque action émise.

Le tableau suivant donne les variations du cours des actions ordinaires et le volume des opérations sur celles-ci à la TSX pour chaque mois du dernier exercice terminé.

Mois	Cours (bas) \$	Cours (haut) \$	Volume
Janvier	28,10	29,89	162 701
Février	27,65	29,45	305 914
Mars	28,55	29,95	1 063 910
Avril	27,25	29,35	173 089
Mai	27,25	28,18	195 694
Juin	27,80	28,75	167 706
Juillet	27,25	28,45	89 681
Août	27,60	29,10	400 907
Septembre	28,75	30,00	422 238
Octobre	27,75	30,50	299 008
Novembre	28,11	30,25	276 218
Décembre	28,52	30,00	140 986

**RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

**7.1 Membres de la haute direction**

Le tableau suivant donne, en date du 20 mars 2006, les nom, province ou État, et pays de résidence des dirigeants d'Uni-Sélect, ainsi que leurs fonctions actuelles :

Nom et province ou État de résidence	Fonctions actuelles
David G. Alderson Québec, Canada	Vice-président, systèmes d'information de gestion

<b>Nom et province ou État de résidence</b>	<b>Fonctions actuelles</b>
Guy Archambault Québec, Canada	Vice-président, développement corporatif
James Buzzard New York, É.-U.	Vice-président exécutif, Groupe Automotive USA
Pierre Chesnay Québec, Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire
Robert de Montigny Québec, Canada	Vice-président exécutif, Groupe Poids Lourds
Florent Jacques Québec, Canada	Vice-président, distribution et intégration
Martin Labrecque, CMA Québec, Canada	Contrôleur
Jacques Landreville Québec, Canada	Président et chef de la direction
Luc L'Espérance Québec, Canada	Vice-président, ressources humaines
Michel Maheux Québec, Canada	Vice-président principal, développement du marché nord-américain
Gary O'Connor Québec, Canada	Vice-président exécutif, Groupe Automotive Canada
Richard G. Roy, CA Québec, Canada	Vice-président, administration et chef des opérations financières
Russell D. Sturgeon Québec, Canada	Vice-président, achats corporatifs

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Guy Archambault, qui était avant août 2003, président et chef de la direction de Recherches Point-Lab Inc., de M. James Buzzard, qui était jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2004, président et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributors, Inc., de Michel Maheux qui occupait jusqu'au 31 décembre 2005 le poste de vice-président exécutif, Groupe Automotive Canada au sein de Uni-Sélect et de Gary O'Connor qui jusqu'en septembre 2005, était le vice-président et directeur général, relations de la clientèle chez Affinia Canada Corp. Entre 2000 et 2003, ce dernier a occupé divers postes avec Dana Corp., une filiale de Affinia Canada Corp., dont directeur des ventes, vice-président, ventes et marketing et vice-président principal.

## **7.2 Administrateurs**

La Compagnie intègre par renvoi l'information à l'égard des administrateurs de la Compagnie apparaissant à la rubrique « Élection des administrateurs » dans la circulaire d'information de la direction datée du 20 mars 2006, qui est disponible à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur demande au Secrétaire de la Compagnie.

Au 14 mars 2006, les administrateurs (incluant M. John A. Hanna, candidat à l'élection) et membres de la haute direction d'Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 2 418 115 actions ordinaires d'Uni-Sélect, soit 12,31% des actions ordinaires émises et en circulation d'Uni-Sélect.

## **RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS**

M. Clay E. Buzzard, membre du conseil d'Uni-Sélect, est l'actionnaire majoritaire de Clarit Realty, Ltd., le propriétaire et locateur d'environ 42 immeubles loués par Uni-Sélect aux États-Unis. Les modalités et conditions actuelles des baux ont été négociées au juste taux du marché et les baux prévoient un mécanisme d'arbitrage en cas de différend.

## **RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de Uni-Sélect est Trust Banque Nationale Inc. qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

## **RUBRIQUE 10 : INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateurs de la Compagnie, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration, une évaluation ou un rapport décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé par la Compagnie au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations, évaluations ou rapports.

Les associés et autres membres de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont propriétaires, globalement, de moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Une employée ayant travaillé pour Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au cours de l'année 2005, comme responsable de dossiers était engagée comme analyste financier par la Compagnie. Le Comité de vérification a approuvé l'embauche de cette employée étant donné que celle-ci n'occupe pas une fonction pouvant influencer l'information financière de la Compagnie et, par conséquent, n'affecte pas l'indépendance des vérificateurs.

## **RUBRIQUE 11 : COMITÉ DE VÉRIFICATION**

### **11.1 Charte du comité de vérification**

Le conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du comité de vérification. Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe B.

### **11.2 Composition du comité de vérification**

Le comité de vérification se compose de MM. Pierre Desjardins, Léo Leblanc, Hubert Marleau et Jean Guénette qui en assure la présidence. Paulo Pépin qui était, jusqu'en mai 2005, un membre du Comité de vérification n'a pas soumis sa candidature pour ré-élection au Conseil de Uni-Sélect. Chaque membre est indépendant et possède des compétences financières.

### **11.3 Formation et expérience pertinentes**

Pierre Desjardins a été président et chef de la direction d'un certain nombre d'entités, y compris des sociétés ouvertes, et est présentement président et/ou membre de plusieurs comités de vérification. Jean Guénette est un comptable agréé et a occupé la fonction de chef des opérations financières d'Uni-Sélect. Il siège sur le comité de vérification de Novexco Inc. et, au cours de sa carrière, il a occupé les postes de contrôleur et de vice-président de diverses entités. Hubert Marleau est un gestionnaire de trésorerie professionnel. Il a participé de manière active à la gestion de portefeuille et à des évaluations d'entreprises et il a siégé à titre d'administrateur de plusieurs compagnies. Léo Leblanc détient un certificat en administration des affaires et a développé une expertise financière et a acquis de l'expérience à titre d'exploitant d'une entreprise privée et par le biais de sa participation au conseil d'administration et au comité de vérification d'Uni-Sélect.

### **11.4 Honoraires pour les services de vérification externes**

La Compagnie, a comme règle, de retenir les services de consultants externes pour éviter des situations de conflits d'intérêts potentiels impliquant ses vérificateurs. La Compagnie n'a pas retenu les services de ses vérificateurs pour la période se terminant le 31 décembre 2005 dans les dossiers suivants :

- la tenue de comptes ou autres services touchant à ses registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et l'implantation des systèmes d'information visant ses données financières;
- les services actuarielles;
- les vérifications internes;
- les services de consultation pour les postes de gestion et/ou de ressources humaines;
- les opinions juridiques.

Le tableau suivant fait état des honoraires versés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en dollars canadiens, au cours des deux derniers exercices, pour les divers services rendus à Uni-Sélect :

	<u>Exercices terminés les 31 décembre</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Honoraires de vérification	553 793 \$	469 010 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	20 175 \$	45 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	20 000 \$	Ø \$
Honoraires pour services autres	Ø \$	36 108 \$
<b>Total des honoraires</b>	<b>593 968 \$</b>	<b>550 118 \$</b>

#### Honoraires de vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels rendus par les vérificateurs externes pour la vérification réglementaire des états financiers annuels.

#### Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels et services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification des états financiers de la Compagnie.

#### Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires comprennent les services professionnels en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux et excluent, en générale, les services de planification fiscale du groupe qui sont confiés à une autre société.

## **RUBRIQUE 12 :      INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

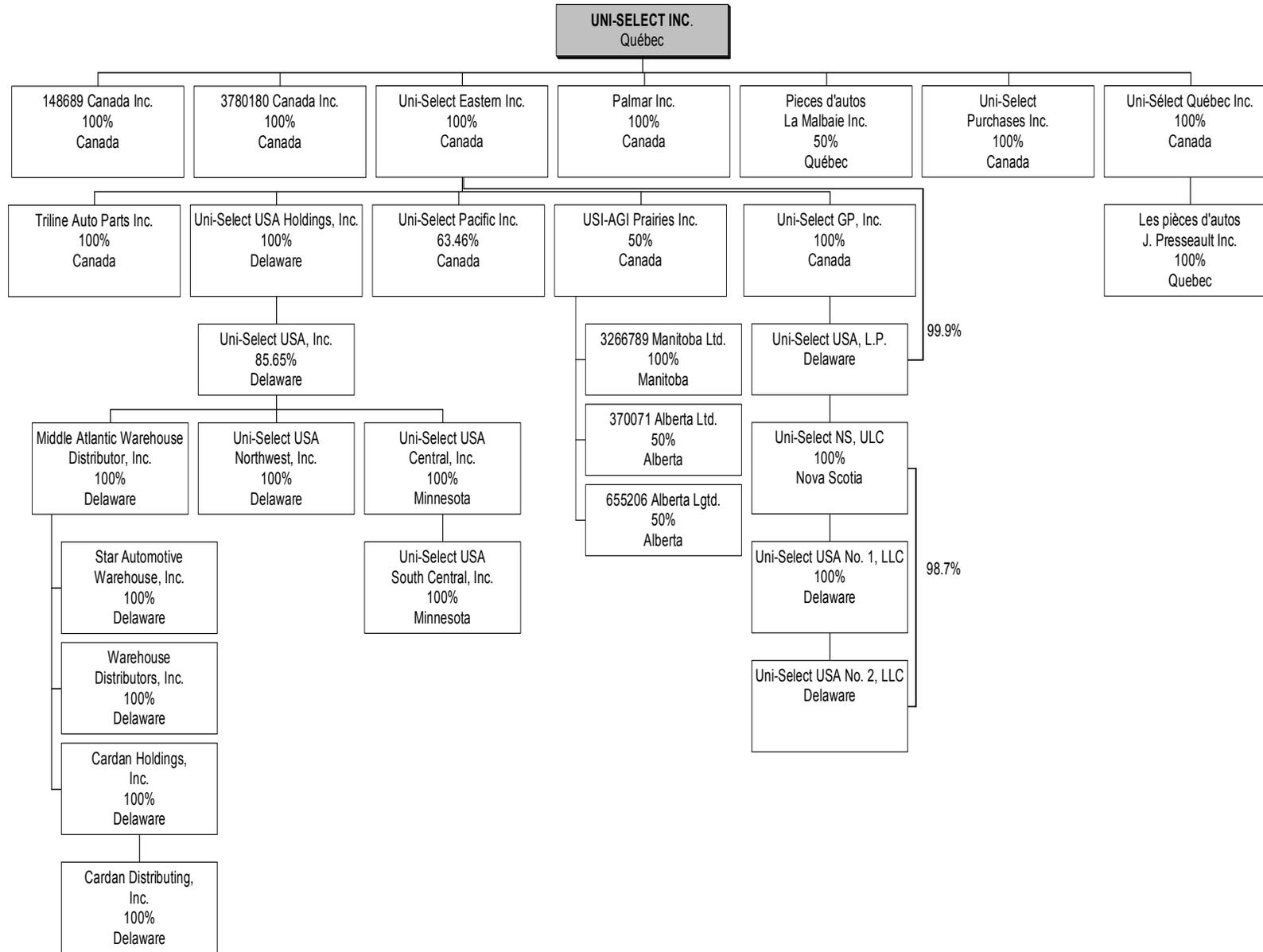
On peut obtenir de l'information supplémentaire concernant Uni-Sélect sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La circulaire d'information de la direction et le rapport annuel préparés en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 17 mai 2006 et qui sont intégrés par renvoi à la présente notice annuelle, renferment de l'information supplémentaire concernant, notamment, la rémunération et l'actionnariat des administrateurs et des dirigeants, les principaux actionnaires d'Uni-Sélect, les titres pouvant être émis aux termes de régimes de rémunération sous forme d'actions et les facteurs de risque, le cas échéant. On peut obtenir ces documents sur le site Web de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés d'Uni-Sélect et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, contenus dans le rapport annuel d'Uni-Sélect.

**ANNEXE A**

*Uni-Select et ses filiales – Répartition des droits de vote – Mars 2006*



## **ANNEXE B**

### **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

#### **PARTIE I : STRUCTURE DU COMITÉ**

##### **1. OBJET DU COMITÉ**

Le comité de vérification est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers de la Compagnie, les rapports et le processus de communication des rapports financiers. À cette fin, le comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les vérificateurs externes et la direction de la Compagnie, s'assurer de la performance des vérificateurs externes tout en reconnaissant que la responsabilité de ces derniers relève du comité, du Conseil et des actionnaires de la Compagnie.

##### **2. COMPOSITION DU COMITÉ**

Le comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

##### **3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ**

Les membres du comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Compagnie. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du comité.

#### **PARTIE II : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ**

##### **1. VACANCE**

En cas de vacance au sein du comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du comité est de moins de trois administrateurs.

##### **2. PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Le Conseil nomme un président du comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

### **3. ABSENCE DU PRÉSIDENT**

Si le président n'assiste pas à une réunion du comité, un autre membre du comité présent à la réunion est choisi par le comité pour présider la réunion à sa place.

### **4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ**

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du comité ou un administrateur pour être secrétaire du comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du comité.

### **5. RÉUNIONS ORDINAIRES**

Le président détermine, en collaboration avec les membres du comité, la fréquence et le calendrier des réunions du comité, à condition que le comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du comité hors en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

### **6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES**

Une réunion extraordinaire du comité peut être convoquée par le président ou deux membres du comité.

### **7. QUORUM**

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

### **8. AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit ou par téléphone, télécopieur, courriel ou autre moyen de communication électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sachant, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

### **9. ORDRE DU JOUR**

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du comité en collaboration avec les autres membres du comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

### **10. DÉLÉGATION**

Le comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-comités ou à des membres individuels du comité, s'il l'estime approprié.

## **11. ACCÈS**

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Compagnie.

## **12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION**

Le président et chef de la direction de la Compagnie et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Compagnie, peu(ven)t assister à une réunion du comité et, si le comité l'exige, il(s) doi(ven)t y assister.

## **13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS**

Le comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

## **14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES**

Le comité peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Compagnie, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

## **PARTIE III: MANDAT DU COMITÉ**

### **1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le comité doit :

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes;
- (b) passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels vérifiés à intégrer dans le rapport annuel de la Compagnie, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Compagnie et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- (c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Compagnie et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Compagnie, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- (d) passer en revue l'information financière contenue dans toutes les publications officielles tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;

- (e) passer en revue avec les vérificateurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Compagnie, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- (f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser les déclarations publiques de la Compagnie tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- (g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les vérificateurs indépendants indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- (h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- (i) passer en revue les résultats de la vérification externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des vérificateurs lors de la vérification ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des vérificateurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

## **2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES**

- (a) Le comité doit :
  - (b) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat, l'efficacité des contrôles, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
  - (c) examiner les protections d'assurances chaque année et ponctuellement si requis;
  - (d) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Compagnie, y compris les politiques de la Compagnie à l'égard du crédit;
  - (e) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Compagnie et les dirigeants (avec le comité de régie d'entreprise, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Compagnie, ou influencer d'une manière matérielle sur celles-ci;
  - (f) superviser les Procédures de dénonciation au comité de vérification et au besoin recommander des amendements à cette politique;
  - (g) demander qu'une vérification spéciale soit exécutée, au besoin;
  - (h) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité.

### **3. SURVEILLER LES VÉRIFICATEURS EXTERNES**

Le comité doit :

- (a) recommander au Conseil la nomination des vérificateurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- (b) approuver tous les services de vérification fournis par les vérificateurs externes de la Compagnie, déterminer les services autres que la vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que de vérification que les vérificateurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- (c) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des vérificateurs externes ou leur remplacement, pour la Compagnie et les Caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie;
- (d) s'assurer que les vérificateurs externes rendent compte en toute liberté au comité de vérification et au Conseil;
- (e) discuter avec les vérificateurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Compagnie, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Compagnie et les vérificateurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- (f) passer en revue au moins une fois par année un rapport des vérificateurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions de vérification, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- (g) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des vérificateurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Compagnie et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les vérificateurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- (h) passer en revue les pratiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses vérificateurs externes;
- (i) superviser le travail des vérificateurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions (s'il en est) entre la direction et les vérificateurs externes sur la communication de l'information financière;
- (j) s'assurer que le comité a, en tout temps, un lien direct avec les vérificateurs externes et qu'il rencontre les vérificateurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié.

### **4. VÉRIFICATION DES FINANCEMENTS**

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

## **5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE**

Le comité doit:

- (a) analyser, et en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Compagnie, après consultation avec le comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Compagnie;
- (b) recommander un changement aux gestionnaires des fonds de retraite si, après examen, ils sont d'opinion que la performance des régimes de retraite est inadéquate;
- (c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Compagnie et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

## **6. LIMITATION DES OBLIGATIONS**

Bien que le comité de vérification ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans le présent mandat, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des vérifications ou de déterminer si les états financiers de la Compagnie sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux vérificateurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au comité de vérification la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Compagnie respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité de vérification. Même si le comité de vérification a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre de vérificateurs ou d'exécuter une vérification, ni de déterminer si les états financiers de la Compagnie sont complets et exacts. Les membres du comité de vérification sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que de vérification que les vérificateurs externes fournissent à la Compagnie. Les responsabilités de surveillance du comité de vérification n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Compagnie ont été dressés et, le cas échéant, vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

## **7. AUTO-ÉVALUATION**

Le comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation. La première auto-évaluation du Comité doit être complétée au plus tard le 31 décembre 2006.

## **8. EXAMEN DE LA DIVULGATION**

Le comité examine les portions des documents d'information annuels de la Compagnie qui contiennent les renseignements sur des points du mandat du comité avant que la Compagnie ne divulgue publiquement ces renseignements.

## **9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ**

Le comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

## **10 LISTE NON EXHAUSTIVE**

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités